



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Dons de RTT des entreprises aux personnels de santé

Question écrite n° 27952

Texte de la question

M. Jean-Marc Zulesi attire l'attention de Mme la ministre du travail sur la possibilité d'étendre les dons de RTT des entreprises aux personnels de santé. La pandémie que traverse la France mobilise des milliers de soignants et professionnels de santé qui, dans les hôpitaux publics, les hôpitaux privés, les cliniques privées, les cabinets et autres lieux d'exercice, s'activent sans relâche pour prodiguer soins et accompagnements. Lorsque le virus sera vaincu, le repos des soignants sera alors un enjeu sociétal majeur. La réglementation actuelle ne permet des dons de RTT qu'entre collaborateurs d'une même entreprise. Élargir le périmètre en autorisant les dons entre les entreprises et les établissements sanitaires permettrait de faire émerger une plus grande solidarité nationale. Par ailleurs, la possibilité de pouvoir monétiser ces dons afin qu'ils soient convertibles en euros pour les personnels de santé permettrait de répondre à d'évidentes problématiques de pouvoir d'achat. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures que le Gouvernement envisage de mettre en place dans ce cadre.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Zulesi](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27952

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : [Travail](#)

Ministère attributaire : [Travail, plein emploi et insertion](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [31 mars 2020](#), page 2467

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)